

PREFET DE DORDOGNE

Périgueux, le 15 octobre 2013

**Service Départemental de
la communication
interministérielle**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACOMPTES DES PAIEMENTS DES AIDES PAC

La DDT vous informe qu'à partir du 16 octobre 2013, seront versés les premiers acomptes relatifs à votre demande d'aide PAC. Ils concernent principalement l'aide découplée (DPU); l'aide aux ovins-caprins, et l'aide PMTVA, l'ICHN et la PHAE.

Le taux d'avance, tenant compte d'un éventuel coefficient stabilisateur est de 48.3% pour l'aide découplée.

Le taux d'avance pour l'aide aux ovins et caprins est fixé à 49,5% et celui concernant la PMTVA est de 74,5% pour la part européenne et de 60% pour la part nationale. Il est rappelé que le versement d'acompte PMTVA est conditionné par la fin de la période de détention obligatoire.

Le taux d'avance pour la PHAE est de 75%, tout comme l'ICHN. Il est à noter que l'acompte ICHN a déjà été versé au 15/09/2013 et qu'il intervient ensuite à un rythme hebdomadaire.

L'acompte PHAE interviendra à compter du 18 octobre et se poursuivra sur un rythme hebdomadaire.

Vous pouvez consulter TéléPAC pour disposer des courriers d'information communiqués par la DDT, à savoir :

- la lettre de fin d'enregistrement (LFE) qui vous permet de vérifier la mise en adéquation de votre déclaration avec les éléments saisis par nos services.

A noter pour ceux qui ont demandé l'aide à l'assurance récolte, les informations dans la LFE sont "en cours de traitement" puisque il est attendu le retour de l'ensemble des formulaires pour le 02/12/2013. Le traitement de cette aide sera réalisé postérieurement.

- le relevé de situation qui détaille tous les éléments relatifs à votre paiement.

Pour mémoire, vous accédez à TéléPAC :

- en vous connectant sur le site <http://www.telepac.agriculture.gouv.fr> avec vos identifiants et mots de passe.
- puis en cliquant dans le module "Mes données personnelles/Mes courriers" de TelePAC : veillez à bien sélectionner la bonne année de campagne : **2013**.

Afin que la DDT puisse se consacrer au traitement des dossiers et ainsi assurer un paiement rapide pour tous, nous vous prions de ne pas appeler pour connaître le montant de vos paiements et vous invitons à utiliser le service internet sur TéléPAC. Merci de votre compréhension.

Contacts presse :

SDCI – Valérie LESCURE
Tél : 05 53 02 24 07